

Charte de l'engagement étudiant

L'engagement étudiant peut se définir comme une opportunité d'ouverture à la société, au travers d'une démarche complémentaire à sa formation académique. L'engagement doit permettre à l'étudiant de s'impliquer dans son milieu de vie, de s'ouvrir à d'autres milieux et de prendre conscience des enjeux sociaux à l'échelle locale et mondiale. Dans le cadre de cette démarche, l'étudiant va acquérir des compétences et des savoirs favorisant sa formation citoyenne, son lien à autrui, son épanouissement personnel et renforçant le sens donné à son parcours académique et à sa trajectoire professionnelle future. L'UBE accorde une importance particulière à la solidarité qu'elle soit appelée à jouer à l'intérieur de l'université ou en dehors.

1. Activités / situations pouvant rentrer dans le cadre de l'engagement étudiant

L'engagement associatif ou humanitaire : mission dans une association labellisée UBE ou une association immatriculée ou un engagement au sein de la Commission solidarité étudiante.

L'engagement civique : mission de service civique, mandat d'élus étudiants à l'UBE, au CROUS ou dans une structure fédérative à laquelle appartient l'UBE, vice-président étudiant de l'UBE élu ou nommé, sapeur-pompier bénévole, réserviste dans la Garde nationale ou la Réserve civique.

L'engagement citoyen : mandat d' élu dans les collectivités territoriales, Mandat d' élu dans une organisation syndicale, Mandat d' élu au conseil économique, social et environnemental (national, régional, local), formation à la fresque du climat ou à d'autres fresques.

L'engagement international : participation aux activités académiques Forthem (cours suivis via l'académie numérique ou autres activités pédagogiques facultatives créditées ou non ; mobilités courtes ; implication en tant que « buddy » ou représentant étudiant élu au sein de l'alliance) ; stages facultatifs à l'étranger.

L'engagement familial : étudiant soutien de famille

L'engagement pédagogique : mission de tuteur (accueil des étudiants, remédiation, aide aux révisions), participation à des forums des métiers, des présentations de sa formation en lycées ou à l'occasion de manifestations supervisées par la formation, étudiant accompagnateur d'étudiants en situation de handicap

L'engagement professionnel : activité professionnelle exercée par l'étudiant à ou en dehors de l'UBE, dès lors que celui-ci est muni d'un contrat de travail.

II. Modalités d'évaluation de l'engagement étudiant

Toutes les modalités d'évaluation supposent, outre des modalités propres à chaque catégorie :

- La réalisation d'une activité représentant a minima un volume horaire de 35 heures réalisées au moment où la demande de validation de l'engagement étudiant est déposée.
- La production d'un rapport de 5 à 10 pages (times new roman, 12) détaillant les missions exercées dans la structure d'accueil et les compétences que l'étudiant a développées. Le rapport doit également faire état des effets de cet engagement en termes de connaissance du monde et de soi, d'évolution du projet de formation ou professionnel. Il peut enfin faire état de difficultés rencontrées et des solutions proposées pour les surmonter. Ce rapport peut être majoré d'annexes (par exemple un portfolio rapportant les preuves des compétences développées, tableau de bord...)

Et éventuellement :

- Soutenance d'une durée maximale de 15 minutes, incluant des échanges avec le jury. L'objectif de la soutenance est de compléter le rapport écrit en permettant à l'étudiant de mettre en avant l'intérêt de son engagement et de savoir répondre aux questions du jury. Ce dernier est constitué de deux membres dans la mesure du possible (Enseignants, BIATSS ou étudiants). La soutenance doit se dérouler suffisamment tôt pour que l'évaluation de l'étudiant puisse être prise en compte par le jury.

Pour l'engagement associatif/humanitaire :

L'engagement au sein de l'AFEV pourra être validé via une plateforme à laquelle l'AFEV donnera accès aux responsables pédagogiques.

Pour les engagements autres qu'au sein de l'AFEV : production d'une attestation, émanant du Bureau de l'association, précisant la liste détaillée des missions confiées à l'étudiant, ainsi qu'une appréciation sur la manière dont l'étudiant les a accomplies.

Pour l'engagement civique :

- Production d'une attestation précisant le nombre de réunions auxquelles a participé l'étudiant au cours de l'année universitaire (hors procuracy), ainsi que le nombre total de réunions programmées.
- Production d'une attestation de la structure qui a accueilli l'étudiant précisant la liste détaillée des missions confiées à l'étudiant, ainsi qu'une appréciation sur la manière dont l'étudiant les a accomplies.
- Pour les missions de service civique : les structures d'accueil transmettent le bilan nominatif des activités et compétences.

Pour l'engagement citoyen :

Production d'une attestation de l'instance précisant le nombre de réunions auxquelles a participé l'étudiant au cours de l'année universitaire (hors procuracy), ainsi que le nombre total de réunions programmées.

Pour l'engagement international :

Les activités créditées FORTHEM peuvent être prises en compte et valorisées dans les cursus via le Passeport ECTS FORTHEM, délivré sur demande de l'étudiant auprès du bureau FORTHEM et ne peuvent donc pas être créditées à nouveau au titre de l'engagement étudiant.

Pour les activités non créditées de FORTHEM, l'activité pourra être attestée par des Open badges ou des certificats de participation et le rapport de l'étudiant devra expliciter les compétences développées.

Pour un stage réalisé spécialement à l'étranger (sauf lorsqu'un stage à l'étranger fait déjà partie du cursus de la formation) : le rapport de l'étudiant doit faire état du développement de compétences propres au caractère international de ce stage.

Pour l'engagement familial :

Attestation validée par une Maison Départementale des Personnes Handicapées ou un Conseil départemental.

Pour l'engagement pédagogique :

Les missions seront définies à l'avance par le service ou la composante encadrant cet engagement. On peut regrouper les dispositifs d'engagement pédagogique en deux points :

- Tutorat accueil et étudiants ambassadeurs : attestation du Pôle Formation précisant la liste détaillée des missions confiées à l'étudiant, ainsi qu'une appréciation sur la manière dont l'étudiant les a accomplies.
- Tutorat de remédiation et parrainage : attestation des composantes précisant la liste détaillée des missions confiées à l'étudiant, ainsi qu'une appréciation sur la manière dont l'étudiant les a accomplies. Ces missions peuvent consister en des permanences, aides aux révisions, préparations d'examens blancs ...

Pour l'engagement professionnel :

Production d'un contrat de travail attestant d'une durée de travail d'au-moins 35 heures sur une année.

L'étudiant peut présenter au titre de la validation de l'engagement étudiant un dossier unique, faisant état de plusieurs types d'engagement (associatif, remédiation...). Il faut pour cela que 35 heures au minimum aient été accomplies dans le cadre des différentes missions d'engagement et que l'étudiant puisse se prévaloir pour chacune de l'attestation idoine.

La demande de reconnaissance de l'engagement étudiant doit intervenir avant le 1er octobre pour le premier semestre ou avant le 1er février pour le second.

La recevabilité de l'engagement étudiant permet de vérifier que la nature de l'engagement peut entrer dans le cadre de la reconnaissance de l'engagement étudiant et de s'assurer des liens entre la nature, la durée de l'expérience d'engagement et le référentiel de formation. Elle s'effectue sur la base d'une pré-demande et des documents demandés. La recevabilité est prononcée par un ou des représentant(e)s du diplôme visé par la demande de reconnaissance de l'engagement. Si la pré-demande est jugée recevable, la démarche peut être poursuivie. Si la pré-demande est jugée irrecevable, la procédure prend fin et le refus est motivé par écrit. Dans tous les cas, la réponse à la demande de recevabilité est notifiée dans les 30 jours qui suivent la date limite de dépôt de la demande.

III. Valorisation de l'engagement étudiant

Chaque mention de diplôme de premier et de deuxième cycle doit reconnaître au moins une activité dans la liste ci-dessus, valorisée à hauteur d'au-moins 3 crédits ECTS ou via un système de bonus s'appliquant aux moyennes calculées. La validation des crédits ECTS au titre d'une activité d'engagement peut intervenir une fois par semestre et ne peut être cumulée avec la validation de crédits ECTS au titre d'une UET ou au titre de la pratique sportive ou culturelle.

L'engagement étudiant doit être visible dans les maquettes.

Il pourrait prendre la forme d'une UE proposée en remplacement d'une UE constituée de matières à choisir (voir ci-dessous).

Exemple :

UE 5 Contextualiser des problèmes juridiques

L'étudiant doit choisir l'un des enseignements suivants :

- Droit animalier
- Histoire du droit de la santé
- Droit de l'environnement

Ou bien

UE 5 Engagement étudiant

Il est fortement préconisé que les crédits ECTS soient inclus dans les 60 crédits ECTS d'une année. Si ce n'est pas le cas, le relevé de notes indiquera ces crédits dans la limite des crédits attribuables par semestre (30 ECTS maximum).

Il faut éviter que l'engagement étudiant soit une option à l'intérieur d'une UE au risque de perdre en lisibilité.

Outre les UE dédiées dans les maquettes, l'étudiant peut demander au jury de semestre de valider certaines compétences et aptitudes attendues dans le cursus d'études et développées dans le cadre d'un engagement (par exemple dispense d'enseignement ou de stage). Il doit pour faire cette demande produire le rapport attendu dans le II.

Le responsable d'année devra veiller à l'inscription et la valorisation de l'engagement étudiant dans sa formation.

Les rapports des étudiants seront évalués par des membres du jury de validation.

Chaque année, les scolarités feront remonter au Pôle Formation les indicateurs suivants :

- Nombre d'étudiants ayant validé des ECTS au titre de l'engagement étudiant (hors ou dans la maquette)
- Nombre d'ECTS validés
- Type d'engagement validé
- Niveau d'inscription des étudiants (L1, L2...)

Annexe 1 : Exemple de grille de notation pour l'engagement associatif / humanitaire

	NOTE	BAREME	COMMENTAIRES
DOSSIER			
FORME			
<ul style="list-style-type: none"> - Respect des consignes - Cohérence dans la structuration du dossier - Lisibilité du dossier - Orthographe et style 		2 points (ou 4 si pas d'oral)	
FOND			
Cadre de l'engagement et présentation du projet (présentation de l'association, son histoire, son rôle, justification de l'engagement dans celle-ci)		1 point (ou 2 si pas d'oral)	
Missions confiées à l'étudiant (préciser si les missions réalisées ont été différentes et pourquoi)		1 point (ou 2 si pas d'oral)	
Compétences identifiées		4 points (ou 5 si pas d'oral)	
Effets de l'engagement sur : <ul style="list-style-type: none"> - La connaissance du monde et de soi - L'évolution du projet de formation ou professionnel - Mobilisation possible des compétences acquises sur le plan professionnel ou personnel Difficultés éventuelles rencontrées et solutions envisagées.		5 points (ou 7 si pas d'oral)	
TOTAL		13 points	
SOUTENANCE			
Présentation, de manière synthétique et convaincante, de l'intérêt de l'association et des missions exercées au sein de celle-ci (cette présentation peut inclure un volet critique)		3 points	
Style oral		2 points	
Aptitude à argumenter		2 points	
TOTAL		7 points	

Référentiel des compétences préprofessionnelles, transversales et linguistiques, des mentions de licence (MESRI - https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/Referentiels_de_compétences_licence_formatMESR_2014_12_29_ssblancs_380001.pdf)

Compétences préprofessionnelles

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

Compétences transversales et linguistiques

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.

A partir de ce référentiel ministériel, on peut proposer comme compétences à mettre en avant :

- Capacité à s'engager (recherche active d'une association, s'organiser pour pouvoir mobiliser de son temps, assumer des responsabilités...)
- Gérer un projet (élaborer un projet, définir des objectifs, organiser une manifestation, rechercher des financements, construire un budget, entreprendre des démarches administratives...)

- Travailler en équipe (accueillir la diversité d'opinions et de cultures, savoir écouter ses pairs, faire preuve d'auto-critique, prendre du recul face au conflit, proposer des solutions pouvant faire consensus, adapter de bonnes pratiques, travailler en réseaux...)
- Aptitude à l'animation d'équipes (Tenir compte de son environnement humain et matériel, prendre des initiatives, savoir motiver les membres, faire adhérer à un projet, faire travailler ensemble, déléguer...)
- Communiquer à l'oral et par écrit quel que soit le support (imprimé, outils numériques, réseaux sociaux, communiqué de presse...) et l'interlocuteur (faire de l'aller vers, savoir se présenter, gérer les relations publiques, promouvoir son association ou son projet, réaliser un support de communication, un CR de réunion, utiliser les réseaux sociaux, vérifier les informations communiquées...)
- Développer des compétences relationnelles et sociales (se mettre au service de l'intérêt général, développer son empathie, interagir avec autrui de manière bienveillante...)

Le rapport doit comprendre :

- Une description de la structure dans laquelle vous avez été/êtes engagé(e) (raison sociale, objectifs, organisation...)
- Une description des projets auxquels vous avez participé
- Une présentation détaillée des activités que vous avez conduites, permettant de comprendre quel a été votre investissement personnel, vos responsabilités, vos tâches, vos interlocuteurs, vos outils et méthodes, les difficultés rencontrées et les solutions apportées....
- Une analyse des compétences que vous pensez avoir développé (cf. Annexe 2)
- Le lien avec ce qui est attendu dans votre diplôme (modules dont vous sollicitez la validation)

Vous pouvez vous aider du portfolio Bénévolat et compétences d'Animafac, de la fiche du Répertoire national de certification professionnelle de votre diplôme et de la cartographie des compétences de la plateforme Diagoriente :

<https://www.animafac.net/wp-content/uploads/2022/10/Portfolio-en-ligne-1-1.pdf>

<https://www.francecompetences.fr/recherche-resultats/?types=certification&search=&pageType=certification&active=1>

<https://diagoriente.fr/>

Instructions de forme :

- Votre rapport comportera de 5 à 10 pages au maximum, dactylographiées, hors annexes.
- Il sera rédigé en caractères Times new roman 12, interligne 1.5, ou police équivalente.
- Il comportera une page de garde avec votre identité, l'intitulé exact du diplôme, l'intitulé des modules pour lesquels est sollicitée la validation, l'année.
- Il comportera un sommaire en indiquant le numéro de page des différentes parties, les pages seront numérotées.
- Il comportera le cas échéant une bibliographie (ressources documentaires qui vous ont servi pour la rédaction de votre rapport : sites internet, revues, brochures, publications ...).
- Il comportera éventuellement des annexes qui serviront de preuves à ce que vous avancez dans votre rapport. Nous vous conseillons de les analyser et les critiquer à travers votre rédaction. Il faudra les numérotéer.